

Edito

En cette période de l'année toutes les communes et collectivités territoriales arrêtent leurs comptes et se projettent pour établir leurs budgets pour 2021.

C'est une période d'incertitudes car de nombreux éléments constitutifs de nos budgets sont encore inconnus (les bases fiscales seront publiées avec 15 jours de retard soit le 31 mars), d'autres sont scrutés avec beaucoup d'attention (la compensation de la Taxe d'Habitation par l'Etat) car ils affectent directement les ressources des collectivités territoriales.

Concernant notre commune, **notre ligne directrice reste constante, maîtriser la pression fiscale locale**, sous réserve que de nouvelles règles en matière financières ne viennent contrecarrer notre effort d'équilibre et de saine gestion.

Le Maire

Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni ce vendredi 12 mars 2021, au foyer rural.

- Le Conseil a approuvé les modifications des régies de recettes (transport Tapoul et via ferrata) qui avaient pour objectif d'introduire un 3^{ème} moyen de paiement : la Carte Bancaire
- La tarification des prestations (transport et location de matériel) pour 2021 a été adoptée et sera applicable au 1^{er} juin 2021.
- Par délibération le Conseil municipal a approuvé la décision de la Communauté de communes de transférer la compétence mobilité à la Région Occitanie.
- Dans le cadre du transfert de la compétence Eau & Assainissement à la Communauté de communes, le Conseil pris les décisions suivantes à l'unanimité :
 - ▶ Son accord sur l'approbation du procès-verbal, établi fin 2020 conjointement par des représentants de la Com Com et de la commune, sur la mise à disposition des actifs et passifs liés à la compétence Eau.

▶ Le transfert à la Com Com de la section investissement du budget annexe Eau & Assainissement de la commune arrêté au 31 décembre 2019 soit 3 976,89 €.

▶ L'avenant à la convention de mise à disposition du personnel de la commune, dans le cadre du renfort pour l'exercice de la compétence Eau & Assainissement.

● Campagne de goudronnage : A l'initiative de 6 communes, dont Rousses, après 2 ans d'interruption, les campagnes de goudronnage vont reprendre permettant d'entretenir la voirie communale. Entre le 3 mai et le 4 juin, une équipe de 5 employés communaux viendra épauler Marc HERAIL, pendant les 3 jours de notre campagne de goudronnage 2021.



Bibliobus

La médiathèque départementale de Lozère nous propose, un service totalement gratuit, et de proximité, le bibliobus pour nous amener des livres, et satisfaire l'envie de lecture qui s'est développée depuis le début de la crise sanitaire. Pour aller plus avant dans cette démarche, il serait souhaitable de savoir si ce service, qui a déjà fonctionné quand l'école était ouverte, intéresse une partie de la population de Rousses (à minima 7 à 8 lectrices ou lecteurs). Pour ce faire, il vous suffit d'adresser un mail pour manifester votre intérêt pour la venue du bibliobus à l'adresse mail suivante :

communederousses@wanadoo.fr

Nous vous tiendrons informer dans le prochain numéro du résultat et éventuellement du contact que nous aurons eu avec la bibliothécaire.

Le Conseil Municipal (suite)

• Le Conseil a examiné les comptes 2020. Les budgets annexes (Via Ferrata et Tapoul) traduisent cette exceptionnelle fréquentation des mois de juillet et août 2020, mais aussi des dépenses supplémentaires (fourniture de masques, recrutements complémentaires...) pour pouvoir satisfaire tant les exigences sanitaires que les moniteurs et pratiquants.

► Clôture du Budget Via Ferrata :

La Section Fonctionnement fait apparaître un excédent de **4 193,08 €**.

L'excédent de la Section Investissement s'élève à **563,69 €**.



► Clôture du Budget Transport Tapoul :

La Section Fonctionnement est bénéficiaire de **2 615,13 €**

La section Investissement est excédentaire de **3 119,20 €**

► Clôture du Budget Principal

La Section Fonctionnement qui reflète le train de vie de la commune a été bien maîtrisée, en particulier les dépenses, permettant de dégager un excédent de **46 037,99 €**.

Ce montant représente notre capacité à investir sur l'exercice suivant soit directement dans des opérations financées intégralement par la commune ou bien pour constituer la part d'autofinancement que toute commune se doit d'apporter dans des réalisations subventionnées par l'Etat, la Région ou le Département voire l'Europe.

La Section Investissement est bénéficiaire de **51 887,68 €**. De nombreuses opérations étant décalées devant l'impossibilité d'ouvrir des travaux sans avoir la certitude de les terminer dans des délais raisonnables.

L'excédent total consolidé : 108 416,77 €

Le Conseil a voté :

Le Compte de Gestion à l'unanimité

Le Compte Administratif à l'unanimité des votants, le Maire ne participant pas au vote.

• Après moult tergiversations, le Parlement a tranché. Notre délibération prise le 7 novembre 2020, concernant notre opposition au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) est valide, il ne sera nullement nécessaire de la prédélibérer.

• Administration des bâtiments communaux

Afin de clarifier la gestion des bâtiments communaux, le Conseil a distingué 2 catégories :

① Les bâtiments communaux loués, tels que l'appartement localisé au-dessus de la mairie et demain les locaux de l'école, dans lesquels il convient que la Mairie mettent à disposition du locataire, les compteurs (eau, électricité) et les boîtiers de communication (téléphone, fibre)

② Les bâtiments à vocation communale (mairie, garage, foyer et salle hors sac) pour lesquels la Mairie, outre la fourniture des compteurs et boîtiers, prend en charge les factures d'eau, électricité...

La mise en œuvre de cette administration des bâtiments communaux interviendra dès le 1^{er} avril 2021.

Concernant les équipements, le Conseil interviendra dans le cadre des subventions d'investissement dédiées aux associations et deviendra donneur d'ordre que pour des investissements destinés à tous : du foyer, des associations et des habitants.

Fibre

Pour suivre l'avancement des travaux, vous pouvez consulter la carte sur le site :

www.alliancetreshautdebit.fr

De nombreuses interrogations portent sur le raccordement, les pannes... C'est auprès de votre fournisseur d'internet avec qui vous aurez conclu votre contrat d'abonnement qu'il faudra vous adresser.

Dès que les consignes sanitaires le permettront nous proposerons aux fournisseurs d'internet de venir vous présenter leurs offres.

• Dans le cadre du déploiement de la fibre, le Maire a informé le Conseil de la demande faite par Lozère Numérique concernant l'implantation de 10 poteaux dans le secteur des Ablatats (de l'intersection de la route de Montcamp jusqu'aux Ablatats). Aucune infrastructure existante n'étant réutilisable, la création d'une liaison aérienne est indispensable pour acheminer la fibre jusqu'aux Ablatats.

• **Prochain Conseil Municipal le vendredi 9 avril 2021**, centré sur les budgets 2021